

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 AVRIL 2016

Interpellation citoyenne

Dans le cadre de la réfection des rues Roua et Vigneux, Mr Matagne a procédé à une interpellation citoyenne au Conseil communal. Se faisant, il souhaitait manifester son opposition concernant le remplacement des pavés en pierre naturelle par des pavés en béton.

Le débat s'est clôturé après que chaque partie ait exposé son argumentaire.

Marchés publics

Dans la décision rendue par le conseil communal du 28 janvier dernier, et conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation concernant les règles de compétences en matière de marchés publics, le Conseil communal peut déléguer ses compétences au Collège communal. Ce dernier peut donc déterminer le mode de passation et fixer les conditions des marchés publics des dépenses relevant des budgets ordinaire et extraordinaire (d'un montant inférieur à 30.000 €).

Or, il apparaît qu'en fonction de la taille de la population de la commune, la délégation à l'extraordinaire ne peut excéder 15.000 €.

Compte tenu de cette information, le montant indiqué dans la délibération doit donc être corrigé.

AIDE

Bassin d'orage

Le bassin d'orage réalisé dans le cadre de l'amélioration et de l'égouttage des rues Lambermont, Genêts et Paireuses, nécessite une surveillance et un entretien particulier du fait qu'il soit enterré car il doit être opérationnel en permanence.

Rôle d'un bassin d'orage

En cas de fortes pluies, il régule les débits pluviaux dans les collecteurs et empêchent les inondations en contenant temporairement d'importants volumes d'eau.

Dans le cadre d'une convention d'assistance à l'exploitation, il est proposé à l'AIDE, qui dispose d'une grande expertise en la matière, d'effectuer cette mission.

En fonction du nombre d'interventions nécessaire, un montant annuel maximum de 5.417,90 € TVAC est requis.

Charge d'urbanisme

Dans le cadre d'une convention cadre liant l'AIDE à la commune, l'AIDE, propose une aide ponctuelle au niveau de la gestion des eaux de pluie des projets d'urbanisation ainsi que le contrôle de la conformité des travaux par rapport aux permis délivrés pour ce qui est de l'égouttage.

Précisons que cette mission spécifique ne relève pas de la législation sur les marchés publics.

Marchés publics

Afin de se simplifier la tâche en matière administrative, la cellule Marché Public a procédé à une demande d'adhésion à la Centrale de marché de la Province de Hainaut.

Cette adhésion présente les avantages suivants :

- Gain de temps au niveau administratif ;
- Grand choix de fournisseurs et de prestataires et prix avantageux ;
- Convention gratuite, pour une durée indéterminée et valable pour les marchés en cours et à venir ;
- Aucun minimum de commandes n'est demandé.

Précisons que l'Administration communale est déjà liée par des conventions avec le SPW et la Province de Liège, principalement en ce qui concerne le budget ordinaire.

Acquisition d'un château gonflable

Compte tenu de la vétusté du château gonflable actuel, de l'augmentation de la demande de mise à disposition du matériel par divers comités et de la volonté du Collège de soutenir logiquement ces groupements, l'Administration communale va faire l'acquisition d'un nouveau château gonflable.

Dans les critères techniques requis, le château gonflable doit être équipé d'un toit ; mesurer environ 5m sur 6m ; disposer d'une double couture sur l'ensemble (quadruples aux points faibles) et inclure un système de soufflerie, des piquets, un certificat ainsi qu'un sac de transport.

RFC Jehay

Suite à la remise des comptes de 2015, le RFC Jehay a demandé la liquidation du subside de 2016.

Rappelons qu'un subside d'un montant de 5.500 € est prévu au budget de 2016 et que la justification du subside de 2015 est effectuée à concurrence de 5.730,82 €.

Stade de la Gravière

Compte tenu des soucis de trésorerie de l'asbl de gestion du stade de la Gravière (factures à payer de 16.983,79€ alors que le solde du compte s'élève à 8.439,01€), une dépense urgente d'avance sur subside, de l'ordre de 25.000€, a été accordée par le Collège du 5 avril et est soumise à l'approbation du Conseil.

Précisons que le subside alloué au budget ordinaire de 2016 s'élève à 25.000€.

CPAS

Une demande d'agrément a été soumise par le CPAS en février dernier au SPW, visant la transformation de l'EFT « Côté cour » en CISP (Centre d'Insertion Socio-Professionnel).

A la demande du SPW, le CPAS soumet sa demande au Conseil communal pour validation.